

# Le système pénitentiaire contemporain

**A**u cours du xx<sup>e</sup> siècle, le système carcéral connaît de profondes transformations. L'administration pénitentiaire est rattachée au ministère de la Justice en 1911.

Le 17 juin 1938, un décret-loi supprime la transportation pour les condamnés aux travaux forcés. Les bagnes de Guyane sont progressivement fermés et les derniers forçats regagnent la métropole au début des années cinquante.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'usage de la prison se développe à grande échelle. Le régime de Vichy, dans la continuité des gouvernements Daladier et Reynaud, l'utilise pour contrôler les étrangers, notamment les réfugiés espagnols, puis pour faire transiter les Juifs avant leur départ vers les camps allemands d'extermination.

Après la guerre, des réformes sont mises en œuvre afin d'instaurer un passage progressif vers la semi-liberté.

En 1959 est créé le sursis avec mise à l'épreuve. Mais la guerre d'Algérie et son cortège de nouveaux résidents (FLN, activistes OAS, Harkis) retardent l'application des réformes.

Pendant la présidence de Valéry Giscard d'Estaing éclatent de violentes mutineries dans les prisons, qui provoquent une série de nouvelles réformes.

En 1981, la peine de mort est abolie et la condition quotidienne des détenus est améliorée (suppression du costume pénal, installation des télévisions dans les cellules, aménagement des parloirs).

Aujourd'hui, il y a près de 60 000 personnes incarcérées et, dans les maisons d'arrêt, le taux de suroccupation atteint 150 à 200 %, parfois plus.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — PRÉFECTURE DE LA SOMME.

# CONSTRUCTION

D'UNE

# PRISON CELLULAIRE

## A AMIENS

Adjudication à Amiens, en l'Hôtel de la Préfecture, le Mercredi 25 Novembre 1903, à 2 heures.

**Le Mercredi 25 Novembre 1903, à deux heures de l'après-midi, en l'Hôtel de la Préfecture, il sera procédé en séance publique, par M. le Préfet, assisté de deux membres du Conseil général, en présence de M. le Trésorier-Payeur général et de M. l'Architecte en chef du Département, chargé de la direction des travaux, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, en huit lots, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après désignés :**

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX	DÉPÔT PROVISOIRE avant l'Adjudication	CAUTIONNEMENT en espèces ou en rentes-sur l'Etat
1 <sup>er</sup> Lot. — Terrassement, maçonnerie, ouvrages en ciment et en plâtre . . . . .	281.296 fr. 56	5.700 fr. » »	28.000 fr. » »
2 <sup>e</sup> Lot. — Charpente en bois . . . . .	22.252 87	450 » »	2.200 » »
3 <sup>e</sup> Lot. — Couverture . . . . .	47.020 40	350 » »	1.700 » »
4 <sup>e</sup> Lot. — Plomberie et zincage . . . . .	6.034 45	150 » »	600 » »
5 <sup>e</sup> Lot. — Charpente en acier, gros fers et serrurerie . . . . .	91.790 58	1.900 » »	9.000 » »
6 <sup>e</sup> Lot. — Menuiserie, parquet et quincaillerie. . . . .	54.968 58	4.100 » »	5.500 » »
7 <sup>e</sup> Lot. — Vitrerie, peinture et tenture . . . . .	10.266 25	200 » »	1.000 » »
8 <sup>e</sup> Lot. — Service hydraulique, appareils sanitaires et service d'incendie. . . . .	33.654 64	700 » »	3.300 » »

Qui sera admis à soumissionner n'est pas Français, et n'a pas justifié des capacités nécessaires pour parfaire la bonne exécution des travaux :

A cet effet, chaque soumissionnaire, les Sociétés d'ouvriers français exceptées, sera tenu de prouver :

— Un extrait du rôle des passeurs . . . . .

— Un certificat délivré par un Ingénieur ou un Architecte attaché à un service public, d'une date qui ne remonte pas d'une année, attestant la capacité de l'entrepreneur, avec indication des travaux effectués par lui et mention de l'accomplissement des engagements qu'il avait contractés. Ce certificat sera présenté, au moins huit jours avant celui fixé pour l'adjudication, à M. l'Architecte en chef du Département, qui pourra faire faire les renseignements qu'il jugera nécessaires et donner ou refuser son avis . . . . .

— Un extrait du dossier judiciaire . . . . .

Les Sociétés d'ouvriers français seront à prouver :

— Un certificat de leur meilleure, ou moins, préférance, domicile, date et lieu de naissance . . . . .

— Leur acte de Société . . . . .

— L'engagement d'effectuer effectivement aux travaux, pendant toute leur durée, un nombre minimum de soumissionnaires qu'elles fixeront . . . . .

— Un certificat délivré par un Ingénieur ou un Architecte attaché à un service public, désignant le détaillé chargé de l'exécution des réparations, et définissant les opérations pour soumissionner et diriger l'exécution des travaux ou fournitures qui font l'objet du marché, et assurer aux opérations destinées à constater les qualités d'ouvrages effectués ou des fournitures livrées . . . . .

— Un certificat, sur papier timbré, délivré par un Ingénieur ou un Architecte attaché à un service public, pour l'adjudication, à M. l'Architecte en chef du Département, ainsi que celui-ci paiera prendre possession des documents et renseignements que vous visez . . . . .

— Les Sociétés d'ouvriers français sont dispensées du dépôt de cautionnement provisoire . . . . .

Les soumissionnaires devront être sur papier timbré et conformes au modèle donné par l'affiche annonçant l'adjudication, sans additions, restrictions, ni réserves . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

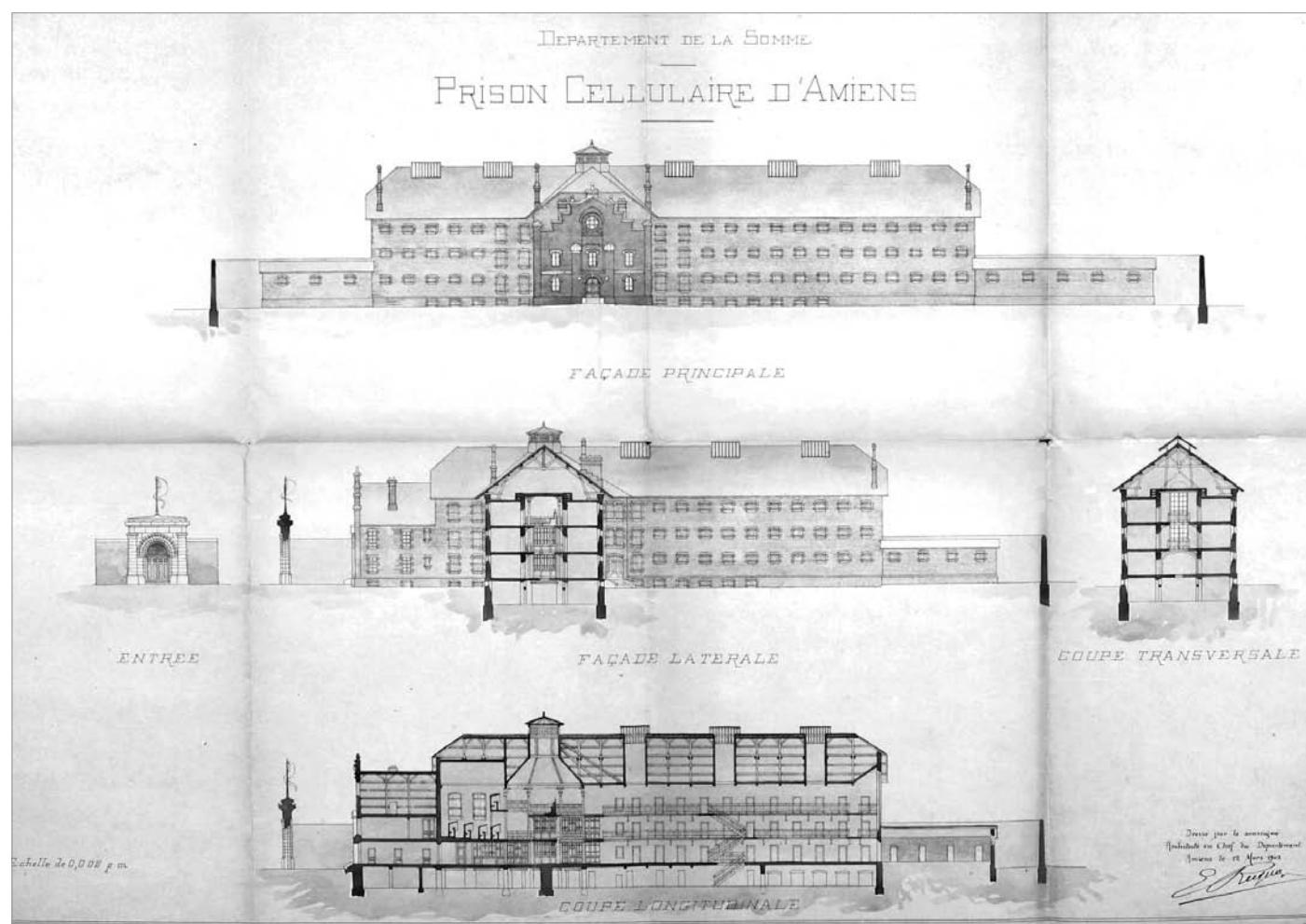
— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

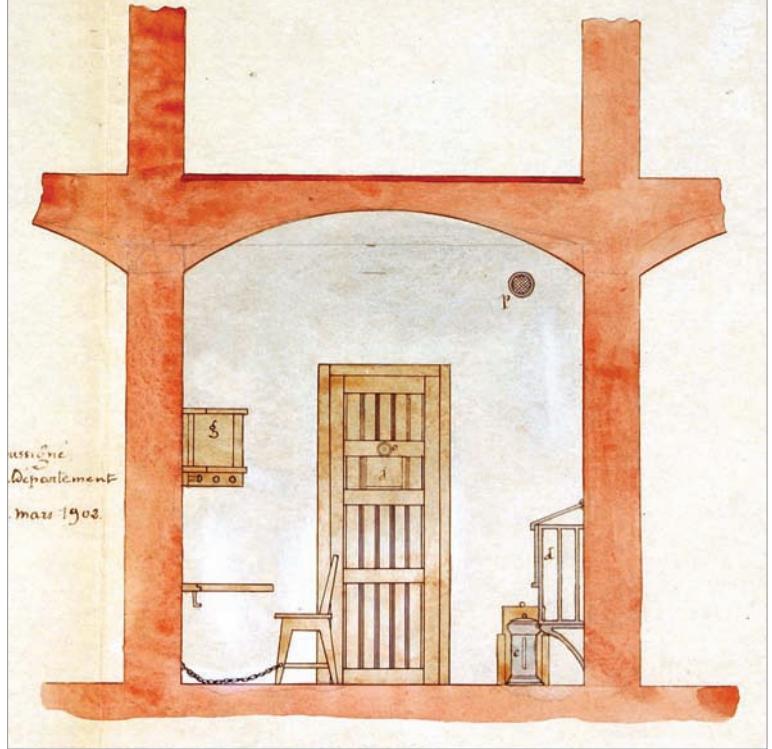
— Leur acte de Société, joint à la soumission . . . . .

*Document 23. —  
Plan de la prison  
cellulaire d'Amiens  
dressé par l'architecte  
Ricquier, 12 mars 1902.*  
Archives de la Somme,  
1406W3.

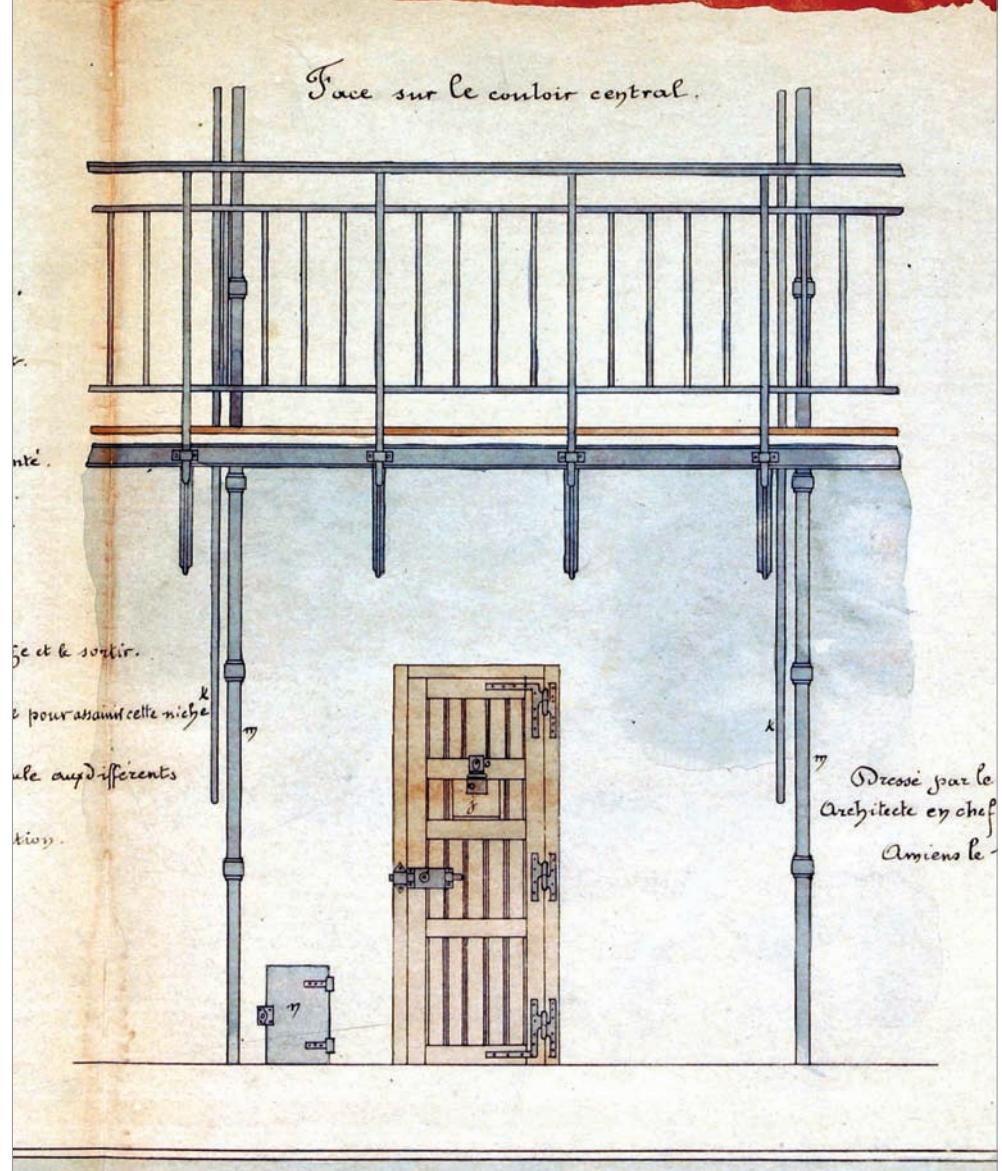
La nouvelle prison occupe une superficie de près de 12000 mètres carrés, close par un mur de six mètres de haut rembourré à sa partie supérieure

de tessons de bouteilles.  
La superficie construite est de près de 4000 mètres carrés. Au centre de la prison s'élève un pavillon octogonal surmonté d'une sorte de tribune destinée aux conférences et services religieux. De part et d'autre de ce bâtiment, se trouvent les cellules.





Face sur le couloir central.



Documents 24 et 25. —  
Détail d'une cellule, plan  
dressé par l'architecte  
Ricquier, 12 mars 1902.  
Archives de la Somme,  
1406W3.

La prison est composée de 137 cellules de 12 mètres carrés chacune. Le mobilier est simple : lit en fer scellé à la muraille contre laquelle il se replie dans la journée ; table pliante également scellée dans le mur, chaise captive. Au-dessus de la table, une lampe électrique. Par le robinet, chaque prisonnier a droit de recevoir tous les jours 20 litres d'eau pour sa boisson et sa toilette. Pour les WC, il s'agit d'un appareil de vidange placé dans une ouverture que ferme une plaque en fonte.

amiens, le 29 mai 1917.

#### THE DIVISION.

OBJET  
*Prison & Ormous*

Tentative de suicide

## MINUTE

à M. le Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice  
Direction de l'Administration Pénitentiaire - 3ème Bureau

J'ai l'honneur de vous transmettre  
ci-joint un rapport par lequel M. le Directeur  
de la Circonscription Financière de Rouen m'informe  
que le nommé T. H., étranger à la faute d'armes  
le 25 avril dernier comme ~~appelant~~ ~~et~~ ~~appelé~~  
d'un jugement du Tribunal de Bobigny, a tenté de se  
tuer en se portant, à deux reprises différentes, à  
la poitrine et au ventre, de violents coups d'un instrument  
tranchant fabriqué avec une lame de fer enlevée  
à son lit.

Vous trouverez également tous ce que les explications de M. le Gardien Chef sur cette tentative de suicide.

Des renseignements fournis il résulte que la responsabilité du personnel de la prison doit être écartée.

Rédigée le 19 mai 1917  
par M. Debary  
Expédiée le 21 mai 1917  
par M. 2/1 Britton.

Aug. 11 7

## Le système pénitentiaire contemporain

### *Documents 26 et 27.*

— *Rapports préfectoraux sur des cas d'indiscipline et tentative de suicide, 1917 et 1925.*

Archives de la Somme,  
K7 2576

L'univers carcéral est très dur à supporter. L'isolement en cellule occasionne chez les détenus de nombreuses tentatives de suicide mais aussi des destructions de matériel, voire des voies de fait ou des injures à l'encontre des gardiens.

*N<sup>o</sup> d'ordre :*

## RAPPORT INDIVIDUEL

Circulaire du 8 juillet 1842.

Maison d'Arrêt  
D'Amiens

## Atelier des condamnés

*Rapport du 28 juin*

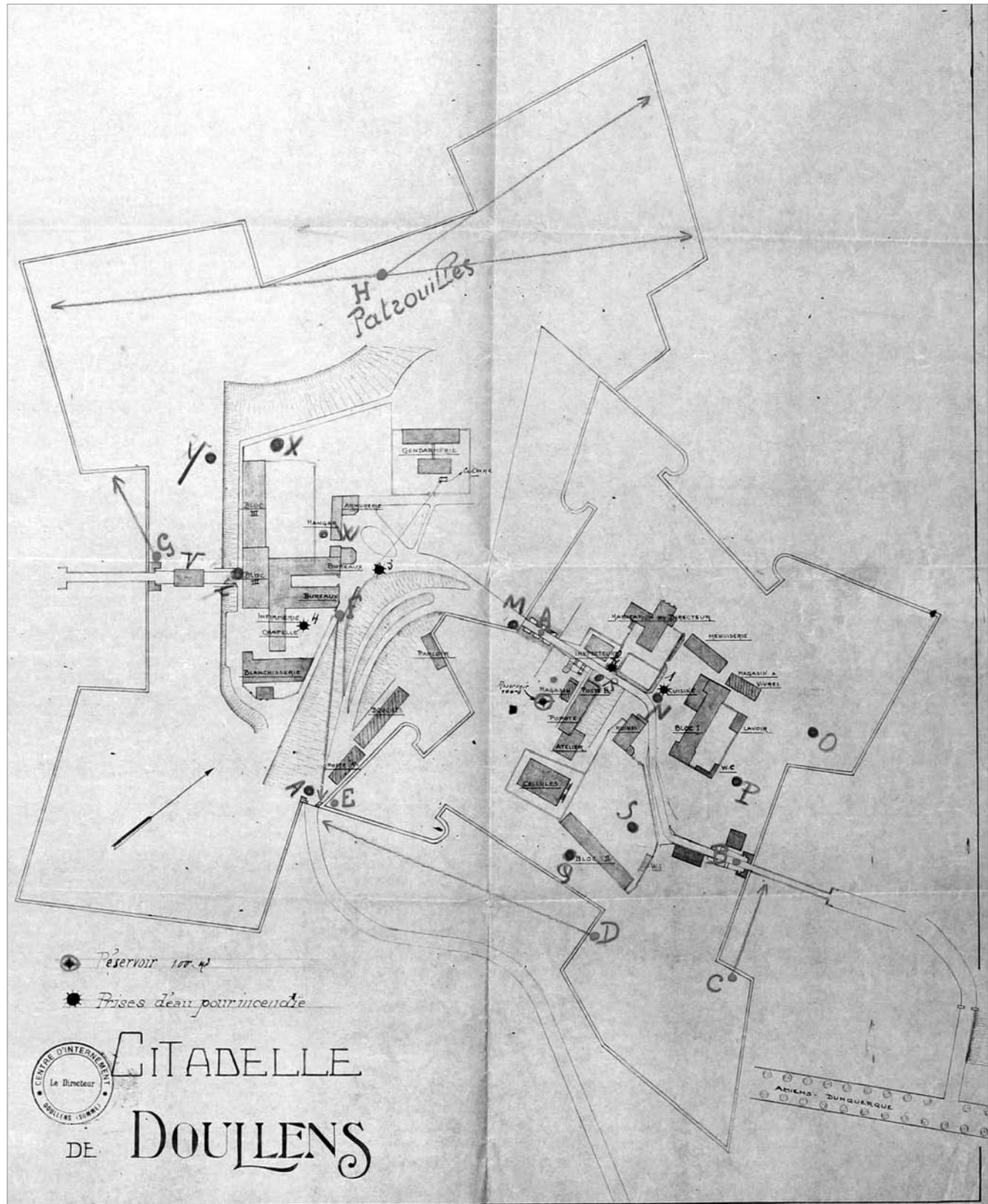
1925

MC 171-Ma. 118 R

La dégradation.  
Demande une punition de 15 jours si elle n'est pas corrigée.

Le surveillant chef,

jean



*Documents 28 et 29.*

— *Plan de la citadelle de Doullens, Seconde guerre mondiale.*

Archives de la Somme.  
26W194

*Lettre du  
Feldkommandant  
au préfet d'Amiens,  
5 mai 1942.*

Archives de la Somme,  
26W652

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'incarcération est utilisée comme une technique de gouvernement. Le régime de Vichy l'emploie à grande échelle

pour contrôler les étrangers, enfermer les militants communistes, puis pour faire transiter les juifs avant leur départ vers les camps d'extermination.



Feldkommandantur 580  
Vert. A  
Az. 122 Dr.P./Neuh.

Amiens, den 5.5.1942.

Le système pénitentiaire contemporain

Betr.: Juden im Lager Doullens.  
9945 Juif au camp de Doullens.

An den

Herrn Präfekten

Amiens Prière de nous envoyer immédiat  
ment les fiches individuelles des juifs internés au  
camp de Doullens, même s'ils sont originaires d'autres  
départements.  
Es wird um umgehende Übersendung von Personalbogen  
der im Lager Doullens inhaftierten Juden gebeten, auch wenn sie  
aus anderen Departements stammen.

Nous

Nom:

Prénom:

(Rufnamen unterstrichen)

Sejourort: Amiens Sejourtat: Amiens

Wohnort: Amiens Wohnung: Amiens

Wohnt: Amiens Wohnort: Amiens

Profession: chanteur marié divorce veuf

Familienstand: ledig verheiratet geschieden verwitwet

Etat-civil: - getrennt lebend - separate de la femme

Staatsangehörigkeit: France Rasse: France

Kinderzahl: 0 Alter: 0

nombre d'enfants: 0 Alter: 0

Festgenommen durch: Police Am: 1945

Arrestiert par: Police

Grund der Festnahme: Urgent de l'arrestation

Kennzeichen der Person: Caractéristiques personnelles

Für den Feldkommandanten

Im Auftrage

Kriegsverwaltungsrat.

## ÉVASION ROCAMBOLESQUE de deux condamnés à mort de la prison d'Amiens



— Vous ne pouvez pas passer par la porte, comme tout le monde... —

### Prison sans barreaux

(VERSION AMIENOISE)

Il est une prison, en France,  
Dont les hôtes, à point nommé,  
Se chargeant de leur délivrance,  
Ne sentent pas le renfermé.

C'est une maison où l'on passe,  
Où l'on passe, en ville d'Amiens,  
Juste le temps qu'il faut, sur  
place  
Pour "mettre en boîte" ses gardiens.

Car, en cette prison fort drôle,  
On a vite fait d'enjolier  
Ceux qui, précisément, en geôle,  
Doivent vous maintenir bouclé.

"Je vous ferai monter en grade",  
A dit, à son garde attitré,  
Meurant, en soignant sa tirade...  
Et c'est ainsi qu'il s'est tiré!

On le rattrapa; mais notre homme  
N'ignore point, toujours blasqueur,  
Que le détenu dans la Somme,  
En somme, n'est pas de rigueur.

Et, déjà, il compte bien faire,  
En jouant, hors de son abri,  
Un nouvel air à sa manière,  
La nique à ce dépôt pourri.

Pendant ce temps, contraints de  
vivre,  
Eux aussi, dans une prison,  
Combien d'êtres, sans horizon,  
Désespèrent qu'on les délivre!

Témoin, parmi nos grands élus,  
Cette personne haut prisée,  
Murée en son morne Elysée  
A l'égal presque d'un reclus.

Témoin, aussi, ces jeunes mem-  
bres  
De notre Théâtre-Français  
Que, dans cet ergastole, on chamb-  
bre,  
Sans leur laisser le moindre accès.

Témoin, enfin, ces pauvres héres  
Qui, rivés au fond d'un sous-sol,  
Vers le grand air et la lumière,  
Prennent si rarement leur vol.

René Buzelin.

Document 30. —  
Évasion rocambolesque  
de deux condamnés  
à mort, extraits  
de presse, janvier 1952.  
Archives de la Somme, 38W8.

Les évasions de détenus  
sont abondamment relatées  
dans la presse.  
Ici, l'évasion rocambolesque  
de deux condamnés à mort  
fait  
la joie des caricaturistes  
et des chansonniers.

N° 9 267

# Le Courrier

A

**PICARDIE MATIN**

LUNDI 22 JUILLET 1974

QUOTIDIEN RÉGIONAL  
D'INFORMATION : 1 F

AMIENS : 14, rue A.-Paillat - Tél. 91.71.81. B. P. 206 D 80010 AMIENS CEDEX

Président d'honneur : Maurice CATELAS. Président-Directeur Général : Richard MAZADET

PARIS : 26, rue du Quatre-Septembre (2<sup>e</sup>) - Téléphone 742.72.39 et 742.84.81

*Document 31. — Mutineries dans les prisons, extrait de la une du Courrier Picard, 22 juillet 1974.*

Archives de la Somme, 812PER309.

Au début de la présidence de Valéry Giscard d'Estaing,

*Documents 32 et 33. — Intérieur de la prison d'Amiens et photographie d'un bracelet électronique.*

Archives du Courrier Picard.

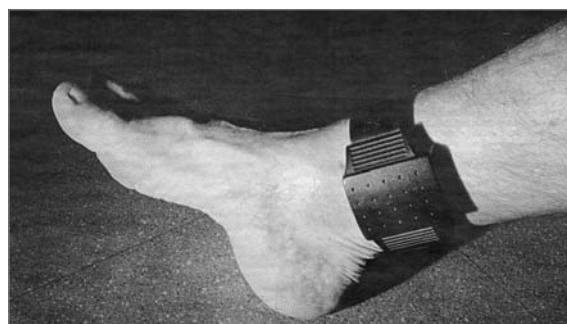
Parallèlement à l'emprisonnement classique, de nouveaux modes de surveillance font leur apparition depuis quelques années. Le bracelet électronique devient la nouvelle alternative à l'incarcération. On en trouve deux types. La personne qui porte un bracelet fixe, mis en place en octobre 2000, fait toujours partie des effectifs des détenus et doit rester

de graves mutineries éclatent dans la plupart des prisons françaises. Le garde des Sceaux Jean Lecanuet met alors en œuvre une réforme pénitentiaire et, en 1975, apparaissent les premières peines de substitution.

## LES PRISONS DE LA COLÈRE

### *Sanglantes mutineries à Clairvaux et à Nîmes*

2 détenus tués, 17 blessés  
au cours des affrontements  
avec les forces de l'ordre  
Locaux incendiés et saccagés



# Chronologie



1911	17 juin 1938	1945	1959	1974-1975	1981
<i>Rattachement de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice</i>	<i>Décret-loi supprimant la transportation (fin des bagnes en 1953)</i>	<i>Abolition des travaux forcés</i>	<i>Création du sursis avec mise à l'épreuve</i>	<i>Mutineries dans les prisons. Instauration des peines de substitution</i>	<i>Abolition de la peine de mort</i>

## Suggestions pédagogiques

### Comprendre

#### 1. Identifier les documents

- ◆ Affiche
- ◆ Plan
- ◆ Rapport
- ◆ Caricature
- ◆ Coupure de presse

#### 2. Repérer

- ◆ L'évolution du système carcéral au cours du xx<sup>e</sup> siècle.
- ◆ Les transformations de la prison contemporaine.

#### 2. Thèmes à aborder

- ◆ L'univers carcéral sous la Troisième République.
- ◆ L'internement pendant la Seconde Guerre mondiale.
- ◆ Les réformes pénitentiaires pendant la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle.

### Mots-clés

Cellule  
Isolement  
Mutinerie  
Peine de substitution  
Suroccupation  
Probation

### Étudier

1. Retracer l'évolution des établissements pénitenciers au xx<sup>e</sup> siècle.
2. Décrire le quotidien d'un détenu à partir du détail d'une cellule.
3. Rechercher les camps d'internement du département pendant la Seconde Guerre mondiale.
4. Chercher les origines des mutineries dans les années soixante-dix.
5. Décrire les nouveaux modes de surveillance.

# Bibliographie

## Ouvrages

- BADINTER (Robert). *La prison républicaine 1871-1914*. Paris : Fayard, 1992.
- CARLIER (Christian). *Histoire de Fresnes, prison «moderne», de la genèse aux premières années*. Paris : Skyros, 1998.
- CARLIER (Christian). *Les prisons du Nord au XIX<sup>e</sup> siècle. Histoire pénitentiaire*, volume 1, 2004.
- CASTAN (Nicole), ZYSBERG (André). *Histoire des galères, bagnes et prisons en France de l'Ancien Régime*. Toulouse : Privat, 2002.
- DARSY. « Les prisons en Picardie, étude historique sur la détention préventive et pénale et sur les prisons anciennes » dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, Amiens : Douillet, 1880, tome VI, p. 289 à 382.
- ESTIENNE (Jean). « L'éducation correctionnelle des enfants au XIX<sup>e</sup> siècle dans la Somme » in *Bulletin de la Société d'Émulation d'Abbeville*, tome XXIX, Fascicule 1, 2001.
- FOUCAULT (Michel). *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Paris : Gallimard, 1975.
- GAILLAC (H). *Les maisons de correction 1830-1945*. Paris : Cujas, 1991.
- HOWARD (John). *L'état des prisons*. Paris : Éditions de l'Atelier, 1994.
- PEDRON (Pierre). *La prison sous Vichy*. Paris : Éditions de l'Atelier, 1993.
- PETIT (Jacques), FAUGERON (Claude), PIERRE (Michel). *Histoire des prisons en France*. Toulouse : Privat, 2003.
- PERROT (Michèle). *L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Seuil, 1980.
- RIQUIER (Isabelle). *Le redressement des mineurs délinquants dans la Somme au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Maîtrise en sciences de l'éducation, sous dir. de Bruno Poucet, université de Picardie Jules-Verne, 2003.
- TARTAKOWSKY (P.). *La prison, enquête sur l'administration pénitentiaire*. Paris : Payot et Rivages, 1995.

# Une autre façon d'aborder l'histoire

## *Le service éducatif* *des Archives départementales de la Somme*

Visitez le bâtiment des Archives  
ancien couvent des Visitandines.

Participez à un atelier  
(sigillographie, cahiers de doléances, filiation, heraldique,  
la Première Guerre mondiale) ou choisissez votre thème d'étude.

Accueillez les archives  
dans votre établissement en empruntant gratuitement une de nos expositions  
(*Reconstruire et se souvenir dans la Somme, après la Première Guerre mondiale.*  
*La tourbe...*)).

Recevez  
*Textes et documents sur la Somme* ou enrichissez votre collection  
avec les derniers numéros parus :

- n° 64 : La guerre froide
- n° 65 : Entre Restauration et Révolution
- n° 66 : Dans la Somme autour de la tourbe
- n° 67 : De la IV<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République
- n° 68 : La ville réinventée
- n° 69 : L'extrême droite
- n° 70 : L'extrême gauche
- n° 71 : L'administration préfectorale dans la Somme
- n° 72 : La part des femmes dans la Somme
- n° 73 : Picardie du littoral, un espace incertain (1450-1850)
- n° 74 : La guerre d'Algérie (1954-1962)
- n° 75 : La Nièvre, vallée Saint frères (1857-1936)
- n° 76 : L'épopée de l'aviation : de Caudron à Potez (1908-1936)
- n° 77 : L'agriculture en pays de Somme (du XVIII<sup>e</sup> siècle aux années 60)

Écrivez-nous ou contactez-nous

61, rue Saint-Fuscien. 80000 Amiens

Téléphone : 03 22 71 86 00. Télécopie : 03 22 92 16 98. Mél. : [archives@somme.fr](mailto:archives@somme.fr).  
<http://www.somme.fr/culture/archive>

Assistants archivistes : Xavier Daugy, Cécile Deguehegny.

Photographies de couverture :

Première : Plans de la citadelle de Doullens, dressés par l'architecte Cheussey, 10 août 1836.

Quatrième : « Portrait du Monstre nommé François Robert d'Amiens que la France punit pour avoir voulu assassiné notre bon Roy. »

Projet de construction du dépôt de mendicité ou Bicêtre : plan en élévation de la façade d'entrée, dressé par Rousseau, 1779.

Plan, coupe et élévation des ouvrages à réaliser à la prison de Doullens en vue de l'agrandissement de cette dernière sur les ordres de l'intendant de Picardie, 1755.

Maquette : Stéphane Pruvost. Réalisation : François Dumont, CRDP de l'académie d'Amiens.

Publié avec le concours financier de la Direction régionale des Affaires culturelles de Picardie.

Responsable de la publication : Frédérique Hamm, directrice des Archives départementales de la Somme.

Crédit photographique : Stéphanie Rannou, Archives départementales de la Somme.

Numérisation des images : Stéphane Crépin, Archives départementales de la Somme.

Achevé d'imprimer en décembre 2005 sur les presses de l'imprimerie du CRDP de l'académie d'Amiens

45, rue Saint-Leu, 80026 Amiens CEDEX 1.

Marie-Christine Ferrandon étant directrice.

Dépôt légal décembre 2005.

# Du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours

## Prisons en Somme

Inscrit dans le long terme, du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, ce numéro de TDS invite à réfléchir sur les grandes périodes de l'histoire pénitentiaire : l'enfermement sous l'Ancien Régime, le développement des centrales et le passage à l'isolement cellulaire au XIX<sup>e</sup> siècle, la prison contemporaine et ses interrogations : répression, prévention, peine en milieu ouvert (travaux d'intérêt général, sursis, mise à l'épreuve, libération conditionnelle). Il nous permet de cerner les différents modes de réclusion, depuis la prison ordinaire jusqu'aux geôles les plus célèbres du département : le fort de Ham ou la citadelle de Doullens.

